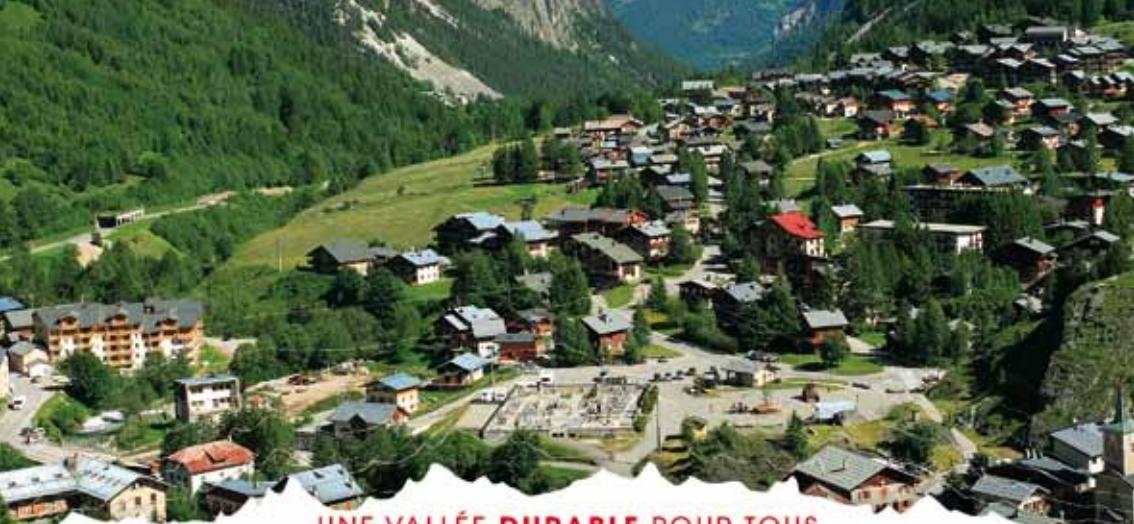




Document
à conserver



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

LE MOT DU MAIRE

La commune de Pralognan la Vanoise comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, avalanche, glissement de terrain...) ou technologiques (accident nucléaire, transport de marchandises dangereuses).

Si Pralognan la Vanoise n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions

repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Thierry Thomas,
Maire de
Pralognan la Vanoise



> SOMMAIRE

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > 2 MOT DU MAIRE > 3 LE RISQUE MAJEUR > 4 L'ALERTE > 5 LES BONS RÉFLEXES > 6-7 EN CAS DE RISQUE MAJEUR > 8-9 CHUTES DE BLOCS > 10-11 AVALANCHE | <ul style="list-style-type: none"> > 12-13 CRUE TORRENTIELLE > 14-15 MÉTÉO > 16 SÉISME > 17 NUCLÉAIRE > 18 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES > 19 EN SAVOIR PLUS |
|--|--|

Le risque > MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de Pralognan utilise les moyens suivants :

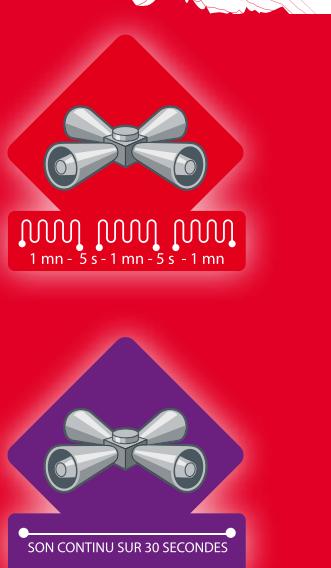
- > La Sirène située à la Petite Louza
- > Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules et les hauts parleurs fixes situés dans la rue principale, utilisés pour diffuser les consignes de sécurité
- > Les messages sur les panneaux lumineux
- > Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions

> Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



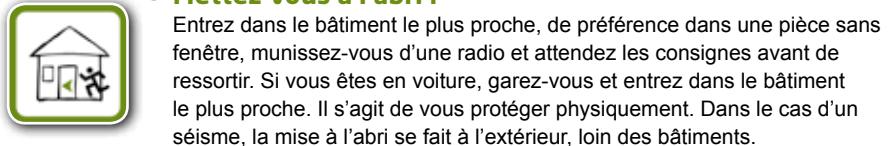
> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Ayez > LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...

> Mettez-vous à l'abri :



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :



Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles l'électricité peut être coupée.

> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :



Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...)



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

> ... et ne pas faire



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.

1

2

3

5

4

5

7

Illustration : Laura Broissard



Le risque > CHUTES DE BLOCS



Les chutes de pierres et de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles, représentant un danger permanent pour les personnes et les biens.

L'instabilité des falaises et des versants rocheux résulte de la nature et de la structure du terrain, de la pente et de la quantité d'eau infiltrée dans la roche.

La fonte des neiges, l'alternance gel-dégel ainsi que les périodes de fortes précipitations favorisent la chute des rochers en montagne.

L'ensemble des versants qui dominent le village sont susceptibles de produire éboulements et chutes de blocs, mais deux secteurs sont particulièrement concernés par ce phénomène : le Plan de la Roche au niveau du couloir de Colliouroé, et le versant Sud du Mont Bochor.



Événements marquants

Le 25 septembre 1993,

Plusieurs blocs se détachent du sommet du couloir de Colliouroé. Tous sont arrêtés par le merlon pare-pierres sauf un bloc de 4 m³ qui réussit à franchir le système de protection, avant de s'arrêter devant l'immeuble l'Aiguille de Mey.

Le 26 janvier 1994,

Une écaille de roches se détache d'une falaise située sous le Mont Bochor. Une coulée de boue, de blocs et de neige mêlés se forme et s'arrête à environ 30 mètres des premières maisons des Darbelays. Au passage, un bloc écrase la cabane du départ du téléski de Lance Gralette.

> Barrons la route aux chutes de blocs !

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le **Plan de Prévention des Risques naturels (PPR)** réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie.



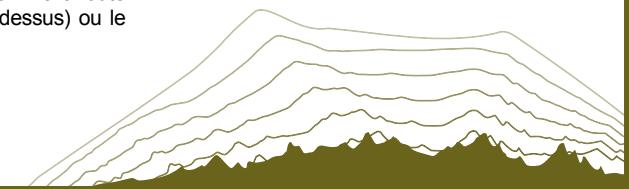
Pour l'existant

Des digues de protection en terre ont été réalisées à l'amont des zones les plus exposées aux risques de chute de blocs.

La plus importante est située au pied du couloir de Colliouroé pour protéger le lotissement du Plan d'Amont. Construite en 1977, cette tourne a été surélevée de 2m50 en 2008.

Des campagnes de reconnaissance par hélicoptère sont aussi organisées régulièrement afin de déterminer l'évolution de la fracturation des massifs et prévenir ainsi les risques d'écroulement en masse.

Enfin des écrans de filets sont installés pour sécuriser les zones exposées comme la route d'accès à Pralognan (photo ci-dessus) ou le hameau des Fontanettes.



> Les bons réflexes

Consignes spécifiques



> Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse



> Évacuez les locaux touchés

Après l'évènement :

Le risque AVALANCHE



A chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plus d'une quarantaine de couloirs identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA).

Ces phénomènes concernent d'une part le domaine skiable (alpin et fond) et d'autre part certaines zones urbanisées de la commune ainsi que ses voies d'accès (route départementale 915 en particulier). Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.



Déclenchement de l'avalanche du Dard,
1^{er} avril 1987

Les bons réflexes Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

- > Fermez les volets.
- > Écoutez la radio.
- > Évacuez sur ordre.



Si vous êtes en voiture :

- > Respectez la signalisation si une route est coupée.
Ne pas franchir les barrières.
- > Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

Événements marquants

Le 3 février 1961

Une très grosse avalanche de poudreuse se déclenche sous le sommet du Petit Marchet. Elle heurte et endommage un chalet. Plusieurs maisons du Barioz sont crépies de neige.

Février 1970

L'avalanche de Leschaux atteint le secteur des Granges. Elle passe sur le toit du Ranch, remplit de neige la maison voisine et coupe la route de Pralognan sur plus de 200 mètres en y déposant 1 à 2 m de neige.

> Les mesures de prévention

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection dans les zones les plus sensibles (tourne, râteliers du Mont Bochor).

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanche (PIDA) pour la pro-

tection du domaine skiable et des routes. Durant l'été 2003, l'ensemble du secteur de l'Aiguille de Mey a été équipé de 10 Gazex (système préventif de déclenchement des avalanches) par le Conseil Général de la Savoie.



Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)

Drapeau jaune > **Risque faible**

Drapeau à damier jaune et noir > **Risque marqué**

Drapeau noir > **Risque généralisé**

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air



Le risque > CRUE TORRENTIELLE



Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents de Pralognan et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signes précurseurs. Les torrents peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Deux torrents de montagne issus des vallées de Chavière et de la Glière se rejoignent à l'amont du village pour former le Doron de Pralognan.. Plusieurs phénomènes majeurs se sont déroulés sur l'un ou l'autre de ces torrents, causant des dégâts dans le centre du village, sur les routes ou sur les ponts (1964, 1987, 2000).

Par ailleurs, le torrent de la Creuse des Pariettes, généralement à sec, est générateur de laves torrentielles importantes. Ces dernières ont obstrué à plusieurs reprises la route des Granges.



Avenue de Chasse-Forêt, Crue du Doron de Pralognan - 1987

À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

> Les bons réflexes

Consignes générales



Événements marquants

Le 27 juillet 1964

La rupture d'un lac glaciaire entraîne le débordement du Doron de Pralognan dans la traversée du village. La rue principale est inondée, plusieurs ponts et une dizaine de voitures sont emportés.



Les 1^{er}, 2 et 6 juillet et le 24 août 1987

Des pluies intenses entraînent le débordement des Dorons de Chavière et de Pralognan. Le centre aquarécréatif et la rue principale sont inondés. Suite à ces événements, la commune est déclarée sinistrée.

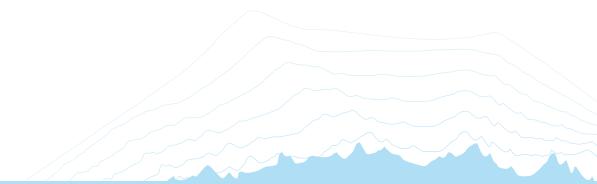
> Restons au sec !

Les travaux de protection

Suite aux événements de l'été 1987, des seuils, des enrochements et des surélévations de murs ont été réalisés sur les Dorons afin de protéger les berges et diminuer la fréquence des débordements.

L'entretien des ouvrages et des berges

Les abords et le lit des ruisseaux sont régulièrement nettoyés afin d'éviter la formation d'embâcles lors des crues, et les zones les plus sensibles font l'objet d'une surveillance visuelle régulière lors de chaque épisode pluvieux.



Consignes spécifiques

En cas d'annonce de risque de crue du Doron



- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).

- Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

Pendant la crue torrentielle



- Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

Après l'inondation

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- Aérez et nettoyez les pièces.
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.

> Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Pralognan la Vanoise.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver.

À savoir : Les risques météorologiques

	vent violent		avalanche
	pluie/inondation		canicule
	orages		grand froid
	neige/verglas		



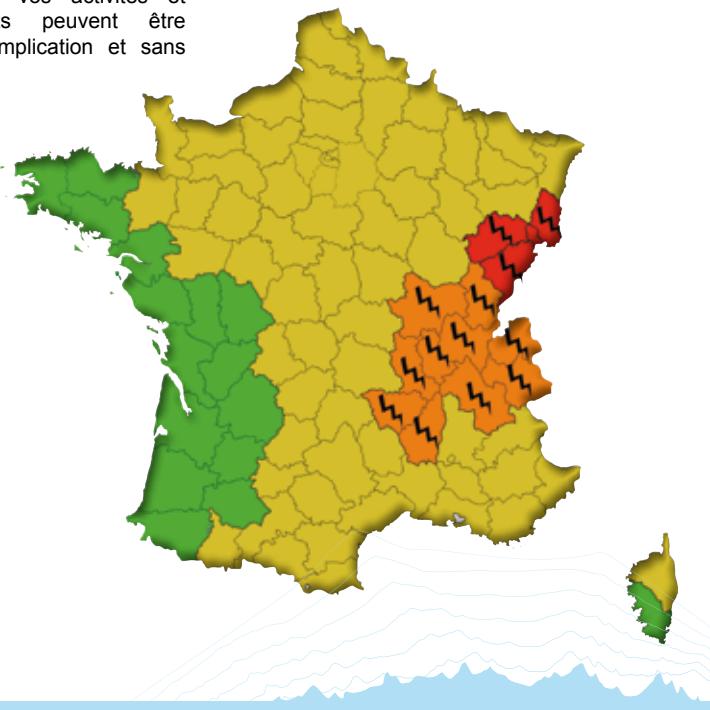
> Jouez la prudence, informez-vous !

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

> Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

> Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !



> Niveaux de vigilance



Pas de vigilance particulière.



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, conformez-vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.



Le risque > SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaquette adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Pralognan la Vanoise est classée en zone de sismicité très faible (1a), un risque à ne pas négliger pour autant.

> Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.



- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

> Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

Le risque > SISMIQUE



Le risque > NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Pralognan sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres .

> Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



> Les bons réflexes Consignes générales



Le risque > TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

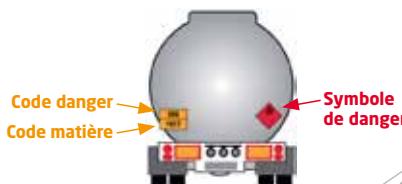
Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.



Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

> Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

> Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques :



- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Pour > EN SAVOIR PLUS !

> Mairie de Pralognan la Vanoise

Avenue de Chasse forêt
73710 Pralognan la Vanoise
Tél : 04 79 08 71 23

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.pralognan.com

Plan de Prévention des risques naturels (PPR) consultable en mairie



> IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

> Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

> Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

Pamplemousse 04 79 37 87 66

Édition 2009 - Directeur de publication : Thierry Thomas

Comité de rédaction : Océane Vibert, Thierry Thomas, Bernard Vion, Sophie Benoit, Patricia Amiez

Crédits photographiques : Commune de Pralognan la Vanoise, SPM, SDIS 73, Prim.net, METEO FRANCE, Evan Schneider ONU, A Prudhor ANENA, Bernard Vion, Jean Pierre Favre, Patricia Amiez. Illustrations : Laura Broissand, Océane Vibert, Nantes Métropole

Illustration : Laura BROISSAND

Impression : L'Edelweiss 04 79 07 05 33

> En cas de danger ou d'alerte

Début de l'alerte



Fin de l'alerte



> Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie Nationale : 17
- > Mairie de Pralognan la Vanoise : 04 79 08 71 23